

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de CRUZILLE  
**Séance du 03 Décembre 2016**

Nombre de membres afférents au Conseil : 11  
Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents à la séance : 10  
Date de la convocation : 22 novembre 2016

L'an deux mil seize et le 3 décembre, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Gilles CHARPY-PUGET, Maire.

Présents : Mesdames Armelle CHAPUIS-TILMAND, Karine RATTEZ et Sandrine DUTARTRE, Messieurs Bernard MOINE, Lionel CHEVALIER, Maxime RENARD, Christophe POINT, Cédric CREMONA et Thibaut GUILLEMAUD.

Absent excusé : Jean-Christophe BALDASSINI,

**Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal**

Le procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2016 est lu et M. RENARD souhaite que soit rappelé son opposition à ce projet quant au choix du massif choisi invoquant un risque de mauvaise évolution dans le temps. Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

**Point sur les commissions :**

- x *Commission communication* : M. Renard informe que le bulletin municipal est en cours d'élaboration et que le thème retenu est "le patrimoine naturel de Cruzille". Site internet : suite à un audit de l'hébergeur du site il convient de revoir certaines fonctions du site.
- x *Commission environnement et cadre de vie* : Mme Dutartre remercie les participants à la création du jardin sec devant la Mairie. Elle indique qu'il manque un rosier et un topiaire. Une réunion de la commission aura lieu en janvier afin de définir les projets de fleurissement pour 2017.
- x *Commission CCAS* : Mme Chapuis informe que le repas des Anciens s'est déroulé à Chapaize dans une ambiance agréable. Des paniers composés par Gamm Vert à Lugny seront distribués aux seniors. La galette aura lieu le 14 janvier à l'occasion des vœux du Maire.
- x *Commission jeunesse* : M. Crémona précise que plusieurs rencontres sportives ont eu lieu pendant la belle saison. En partenariat avec Cruzille Patrimoine, une animation a été mise en place à la guinguette sur la migration des oiseaux. Une autre est envisagée au printemps sur les nichoirs à oiseaux.
- x *Commission bâtiments* : Mme Rattiez explique qu'un projet d'étude portera sur l'amélioration énergétique du Club et la finalisation de la mise aux normes handicapées. Des devis pour révision de toitures et zingueries seront demandés pour les lavoirs et le bâtiment pompier.
- x *Commission voirie* : M. Moine expose que l'entreprise Guinot a effectué les travaux devant le Club pour un montant total de 17 856 € TTC pour lesquels la commune a touché une subvention au titre des Amendes de Police de 2 914 € et de l'appel à projet départemental de 7 500 €. Une enveloppe de 6 447 € TTC a été débloquée afin de finaliser les travaux d'aménagement piéton entre le plateau de l'église et les travaux devant la salle communale en coordination avec les travaux engagés par M. Chambard. Suite à la réalisation du talus rue de Collonge l'espace parking a été goudronné pour un montant de 1 452,00 € TTC . Divers travaux prévus en 2016 sont reportés sur 2017. Une réunion aura lieu en début d'année afin de définir les priorités 2017.

**Délibérations :**

Contrats d'Assurance des Risques Statutaires du Personnel Territorial :

Le Maire expose qu'il paraît opportun pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ; que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide que la commune charge le Centre de gestion de Saône et Loire de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité, paternité

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents une ou plusieurs formules devront pouvoir être proposées à la Commune. Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes : Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2018 et régime du contrat : capitalisation. La commune autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

#### Modalité de composition de la future intercommunalité issue des fusions des Communautés de Communes Mâconnais Val de Saône et du Tournugeois :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, le projet de périmètre de fusion des Communautés de Communes Mâconnais Val de Saône et du Tournugeois a été notifié par le Préfet. Afin de prendre l'arrêté définitif de création de la future intercommunalité, les deux Communautés de Communes et leurs Communes membres sont invitées à se prononcer sur différents points :

- la composition du conseil communautaire du nouvel EPCI issu de la fusion,
- le siège et la dénomination du futur EPCI.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident :

- de choisir « la répartition de droit commun » pour la composition du conseil du futur EPCI,
- de fixer le siège social de la future Communauté de Communes à Tournus,
- de dénommer la future intercommunalité « Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois ».

#### Décision modificative n° 2 :

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier les crédits afin de régler le FPIC et de régulariser le chapitre 23 afin de permettre l'intégration des travaux 2014 à l'actif.

#### **Recensement :**

Le recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017. L'agent recenseur nommé par M. le Maire, par arrêté municipal, devra collecter les données d'environ 130 logements. Mme Bénédicte Bonnard a proposé ses services pour assurer la fonction d'agent recenseur, un courrier lui sera adressé prochainement. L'INSEE préconise la réponse sur le site « Le-recensement-et-moi.fr ». L'agent recenseur se présentera dans chaque foyer pour remettre une notice sur laquelle figureront les identifiants de connexion au site ce qui permettra de répondre au questionnaire en ligne. Pour les personnes ne désirant pas répondre par internet, l'agent recenseur distribuera des questionnaires papier, une feuille par logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviendra d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

#### **Révision de la gestion de la salle des fêtes :**

Un groupe de travail sera formé afin de définir les tarifs de location en fonction des usages et des cas particuliers.

#### **Questions diverses :**

- ✓ Le transport scolaire des primaires s'élève à 372 € par élève. Pour la rentrée 2017, les formulaires d'inscription seront à retirer en janvier à la Mairie.
- ✓ Réfection du four à pain par Cruzille Patrimoine : un deuxième devis a été demandé à Batir Tradition. 2 corvées seront nécessaires afin de dégager la partie vers la cure et pour procéder au démontage du four actuel.
- ✓ Aucune inscription pour les affouages 2016/2017
- ✓ Mme Dutartre signale que lors du Conseil d'Ecole il a été demandé que les communes extérieures soient définies comme consultatives.
- ✓ Rallye des Vins 2017 : prévu le 04 juin 2017 avec un changement de sens de la spéciale à Cruzille
- ✓ Les vœux du Maire auront lieu le 14 janvier 2017.

Le Maire,  
Gilles CHARPY-PUGET

